

RAYONS Emanations de l'astre rot. Merveilles floriss. Douceur, pureté, vertus captieuses. Inspirée par la Voyante A Victor VALENTIN. 61494d

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

Aujourd'hui, 2 mars

Levez à 6 h. 15; coucher à 5 h. 15. Lueur de concert à 7 h. 15; pleine lune à 7 h. 15. Aurore à 8 h. 15; pleine lune à 8 h. 15. A 11 h., à la Mairie, adjudication.

A propos de l'Exposition de 1911

Parlant du projet qu'on a prêt à la municipalité de Lille, d'organiser pour 1911 une fête monstre, l'Avenir écrit: Mais alors qu'en devenait cette exposition de 1911 pour laquelle M. Deslessalle avait promis son entier concours? Tiendrait-il à l'enlever à Lille-Capitale à pour la laisser, comme on l'a dit, à la ville de Roubaix?

Quelques hauts ou puissants intervention à pu, en si peu de temps, faire revenir M. le maire sur sa décision? Bien que nous sachions de bonne source que M. le maire de Lille a eu avec son collègue M. Deslessalle, de Roubaix, plusieurs conversations au cours desquelles il a promis de ne point organiser d'Exposition à Lille en 1911, nous ne croyons pas que M. Deslessalle persistera dans ses intentions qui ne pourraient qu'être préjudiciables aux intérêts de la ville.

Que pensent les Roubaixiens de l'attitude, vraiment étrange, de ce journal qui nous semble plus Lillois que Roubaixien?

Notre confrère n'a pas eu beaucoup de peine à savoir « de bonne source » que les maires de Lille et de Roubaix avaient eu, non pas plusieurs, mais une entrevue, qui eut lieu, vendredi dernier, puisque M. Eugène Motte l'a déclaré en séance publique du Conseil municipal. Au cours de cette conversation, M. Charles Deslessalle n'a rien promis pour la bonne raison qu'il était obligé d'en référer à ses collègues de l'Administration municipale. La vérité, c'est qu'il a été fortement ébranlé par les arguments qu'a développés devant lui M. le maire de Roubaix et par les faits qu'il a exposés.

Il en résultait, en effet, que la municipalité roubaixienne était, bien longtemps avant celle de Lille, l'hôte d'une exposition, lorsqu'ils virent venir à cet effet, de nombreuses démarches, alors que notre voisine n'a pas encore de projet bien arrêté. Le droit de priorité de Roubaix, qui n'a, d'ailleurs, pas encore eu son exposition, n'est donc pas contestable, et si M. le maire de Lille, se rappelant nos bonnes relations de voisinage, a eu l'idée de remplacer l'exposition projetée par une fête monstre, il n'a fait que nous rendre justice et nous l'en félicitons.

Neuf fraudeurs sous les verrous

Arrestation mouvementée d'une bande de sept contrebandiers

Le personnel actif de la douane de Roubaix a fait un beau coup de filet parmi le monde de la fraude. Deux douaniers de la brigade de Roubaix-droit: MM. Place, sous-brigadier, et Delplanque, proposé, étant postés sur l'écume-Bailion, dans le quartier de Pont-à-Mouge, lorsqu'ils virent venir une bande de sept individus, pesamment chargés, qui s'avancèrent avec hésitation, vers le centre de la ville, à la faveur de l'obscurité. Bien que n'étant que deux, les fonctionnaires donnèrent la chasse aux contrebandiers, qui prirent la poudre d'escampette vers la frontière. Dans leur poursuite, les deux douaniers apprirent à l'aide, en tirant plusieurs coups de revolver. Les détonations furent entendues par plusieurs douaniers de la brigade mobile de Roubaix, qui étaient en observation dans les environs. C'étaient: MM. Trigot et Olonde, brigadier et sous-brigadier; Rachez, Duran, Faes, Clément et Lebedé, proposés.

Les douaniers centrèrent les fraudeurs de tous côtés et bientôt commencèrent des poursuites acharnées dans toutes les directions. Les fonctionnaires avaient fort à faire, car les contrebandiers, dès qu'ils se virent encerclés, se débarrassèrent précipitamment de leurs charges. Mais bien que déçus, ils se trouvèrent bientôt tous entourés de la main des douaniers, qui les ligotèrent solidement. Les prisonniers étaient: Victor Sallon, 35 ans, garçon d'hôtel, rue Decrême; Charles Locoquerey, 31 ans, boulanger, à Athiesans-Laa (Aisne); Louis Martinet, 18 ans, journalier, né à Lille, sans domicile fixe; Louis Veru-waterschoots, 49 ans, ébéniste, à Saint-Michel (Belgique); Henri Horta, 38 ans, journalier, rue Decrême; Prosper Dégrin, 17 ans, journalier, à Lille, rue Philippe-de-Comines; et enfin, Albert Lefrançois, 37 ans, peintre, né à Asnières, sans domicile fixe.

Revenus sur les lieux de l'attaque, les douaniers découvrirent jetés de-ci de-là, au hasard, 7 ballots d'allumettes chimiques, en contenant 54 kilogs; 5 ceintures-étuis renfermant 55 kilogs de café vert et une autre ceinture-étui contenant 9 kilogs de tabac à fumer de Moravie.

La valeur de cette saisie était de 564 francs. Les allumettes furent incinérées conformément à la loi.

Quant aux sept prisonniers, ils ont été remis à la gendarmerie pour être conduits à Lille. Une belle saisie de tabac belge près de la gare du Fil

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers une heure

et quart, des douaniers de la brigade mobile du Pont-Rouge, MM. Trigot, brigadier, Acket, Delobé et Desmoulin, proposés, ont fait une arrestation importante à la « Croisade Bachy », à proximité de la gare de Roubaix-Watrellos; c'est celle d'un tisserand, Charles Dewitte, 24 ans, qui, en compagnie d'un autre individu qui a réussi à s'échapper, avait été rencontré transportant à dos six charges de tabac à fumer de Moravie en deux sacs revêtus de vignettes, le tout évalué à la jolie somme de 1.466 francs.

Dès qu'ils se virent attaqués par les douaniers, les fraudeurs se déstabilèrent de leurs ballottins et se mirent à fuir en toute hâte. Malgré la précipitation de l'attaque, les douaniers ne purent rejoindre que Dewitte. Interrogé au sujet de son compagnon, le contrebandier a déclaré ne le connaître que sous le nom de « Léon ». Cet individu serait âgé de 30 ans.

On croit que les délinquants ne devraient pas aller loin pour déposer leurs charges, sous-entendu 117 kilogrammes. On suppose qu'ils ont été introduits sur le territoire français par voie de fer et jetés sur les talus en cours de route, car tous les ballots portaient des crevasions qui semblaient avoir été faites sous la pression de graviers qui bordent le chemin de fer. Les fraudeurs seront allés les chercher ensuite, puis les auront cachés pour aller les reprendre la nuit. On sait comment leur projet a avorté.

Le prisonnier Dewitte a été remis aux gendarmes de Roubaix pour être dirigé sur Lille.

UNE VISITE AU BUREAU D'HYGIENE. — MM. les docteurs Petit, inspecteur départemental d'hygiène du Pas-de-Calais et J. Willerval, directeur du Bureau municipal d'hygiène d'Arras, ont rendu visite, lundi après-midi, au Bureau d'hygiène de Roubaix. Ils ont été reçus par MM. Deschodt, adjoint au maire et Gripon, chef de bureau remplaçant M. Rivière, directeur du service, actuellement indisposé.

Les visiteurs ont pris le plus vif intérêt aux explications qui leur ont été données et ont déclaré qu'ils en tiendraient profit.

LA 24^e FETE REGIONALE DE GYMNASTIQUE DES GYMNASTES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS. — La liste des sociétés désireuses de prendre part à la magnifique fête, qui aura lieu les 4 et 5 juillet à Roubaix, augmente chaque semaine. On ne compte pas moins aujourd'hui de 54 sociétés adhérentes. Voici leurs noms et leur ordre d'inscription: 1. La Gauloise, de Watrellos; 2. La Société des Filateurs, d'Artois; 3. L'Union des Sociétés de Lille; 4. La Patriote, de Watrellos; 5. L'Avant, de Seclin; 6. L'Avenir du Sud, de Lille; 7. La Société de Watrellos, de Watrellos; 8. L'Union des Sociétés de Watrellos, de Watrellos; 9. La Dunkerquoise, de Dunkerque; 10. Le Réveil, de Boulogne-sur-Mer; 11. La Revanche Hellem, de Hellemmes; 12. L'Union Hellem, de Hellemmes; 13. La Lanterne, de Hellemmes; 14. Le Peuple, de Gand; 15. La Liberté, de Tournai; 16. L'Étoile, de Lille; 17. La Revanche, de Lille; 18. La Patriote, de Croix; 19. La Jeunesse, de Valenciennes; 20. La Fraternelle, de Courtrai; 21. L'Éclair, de Valenciennes; 22. La Vallée, de Valenciennes; 23. La Fraternelle, de Valenciennes; 24. L'Éclair, de Valenciennes; 25. L'Éclair, de Valenciennes; 26. L'Éclair, de Valenciennes; 27. En Avant, de Valenciennes; 28. Le Progrès, de Valenciennes; 29. Le Progrès, de Valenciennes; 30. Le Progrès, de Valenciennes; 31. L'Union Ouvrière Calaisienne, de Calais; 32. L'Union des Sociétés de Valenciennes; 33. La Libre, de Valenciennes; 34. L'Avenir du Chemin de Fer du Nord, à Plessis; 35. La Royale Artoisienne, d'Artois; 36. La Tricolore, de Valenciennes; 37. L'Éclair, de Valenciennes; 38. Royal Club de Gymnastique, de Lille; 39. L'Alliance, de Valenciennes; 40. La Renaissance, de Valenciennes; 41. L'Éclair, de Valenciennes; 42. La Cambrésienne, de Cambrai; 43. Le Cercle de Gymnastique, de Valenciennes; 44. Les Tournois, de Valenciennes; 45. La République, de Valenciennes; 46. L'Éclair, de Valenciennes; 47. L'Éclair, de Valenciennes; 48. L'Éclair, de Valenciennes; 49. L'Éclair, de Valenciennes; 50. L'Éclair, de Valenciennes; 51. L'Éclair, de Valenciennes; 52. L'Éclair, de Valenciennes; 53. L'Éclair, de Valenciennes; 54. L'Éclair, de Valenciennes.

Voilà déjà, certes, un lot de sociétés de nature à faire prévoir longtemps à l'avance, un grand succès à la fête des 4 et 5 juillet.

Mais ce n'est pas encore tout, car les sociétés retardataires savent que le délai d'envoi des adhésions de principe à la Mairie de Roubaix, n'expire que le 15 mars prochain.

D'ici là, il y aura encore pas mal d'adhésions à enregistrer.

LES FUNERAILLES DE M. VICTOR CHRISTOPHE, ancien combattant de 1870-71, membre des Vétérans des Armées de terre et de mer, médaillé militaire, ont eu lieu, lundi matin, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame. Une forte délégation de la société était présente avec son drapeau.

Après le service, le corbillard a pris la direction de la gare, l'inhumation devant avoir lieu à Paris, au cimetière des Lilas. M. Léon Rigier, vice-président des Vétérans des armées de terre et de mer, a énuméré les états de service du défunt.

Incorporé le 16 octobre 1860, au 2^e de ligne, comme faisant partie de la classe, et vivement remarqué par son exactitude, le 3 mai suivant, il était promu caporal. C'est par suite de cette promotion qu'il fut décoré, plein de bravoure, en récompense de la belle conduite sur le champ de bataille de Frœschweiler, son oncle, le colonel Litzler, et de sa conduite militaire. Enfin, après avoir séjourné de longs mois en Prusse, comme prisonnier de guerre, il revint en France où il conquit rapidement le grade de sergent-major et fut nommé directeur de la Maison Bretonnet.

M. Roger a rappelé ensuite que M. Christophe fut, pendant neuf ans, trésorier de la Société des Vétérans des Armées de terre et de mer, fonctions qu'il remplit toujours avec activité et désintéressement.

LES FÊTES DES QUARTIERS DU BARTEL, DE LA GARE DU PILE, DES TROIS-PORTS ET DE LA PLACE CARNOT. — Le Comité qui a pris la louable initiative d'organiser des fêtes à la Pentecôte, les 30 et 31 mai, au profit de l'Œuvre de la Bouche de Pain, voit heureusement ses efforts encouragés par les nombreuses adhésions qu'il reçoit chaque jour.

Nous avons dit que la fête serait annoncée, la veille, par des salves d'artillerie, de 9 heures à minuit. Ajoutons qu'il y aura une grande retraite aux flambeaux, à laquelle prendront part des sociétés

musicales, de gymnastique, cyclistes et cinq cents enfants porteurs de lanternes vénitiennes; ainsi qu'un autre groupe d'enfants costumés, et un char avec des sujets excentriques.

Nous apprenons, par ailleurs, que pour le cortège du dimanche, M. François Stock, camionneur, rue de Valenciennes, se chargera de garnir un char à sujets comiques, avec 12 à 14 chevaux, et des domestiques et postillons à livrée.

Le Comité fait appel aux présidents des sociétés de football, qui désireraient prendre part au match du 30 mai, pour un prix de « Challenge ». Les adhésions doivent être adressées au plus tôt au siège de la société, chez M. Albert Vanasse, 58, rue d'Anzin.

LE CLASSEMENT DE LA RUE MONTGOLFIER. Conformément à un arrêté de M. le Préfet du département du Nord, en date du 17 février 1909, une enquête est ouverte sur le projet de classement et de mise en état de viabilité de la rue Montgolfier prolongée jusqu'à la rue Jean-Baptiste Nolte.

Le projet avec les pièces à l'appui sera déposé à la Mairie, pendant quinze jours, du 2 mars jusqu'au 16 mars inclusivement, pour que les habitants puissent prendre connaissance tous les jours de neuf heures à cinq heures.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur, désigné à cet effet par M. le Préfet, recevra à la Mairie pendant trois jours, savoir les 17, 18 et 19 mars 1909, de quatre heures à cinq heures, les observations qui pourraient être faites sur le projet.

TROIS BLESSÉS À LA FRATERNITE. — La voiture d'ambulance a transporté lundi, à la Fraternité, trois personnes, dont deux septuagénaires, qui s'étaient blessés grièvement en tombant.

Un mort et deux blessés. M. Arthur Constant, 70 ans, ménage, boulevard de Strasbourg, qu'elle s'est fracturé le poignet droit en glissant dans sa cuisine Liévine Cantraine, 72 ans, rue Beaumarchais, cour Gérard, 4, qui s'est brisé les deux malléoles du pied droit, dans des circonstances semblables; enfin J.-B. Fremaux, 53 ans, ouvrier lisseur boulevard de Beaupaire, 191, est tombé sur un trottoir et s'est fracturé le bras et plusieurs côtes. Ils ont reçu les soins de MM. les docteurs Rousseau et Dupré.

UN ACCIDENT SUR LE CHANTIER DE L'HOTEL-DE-VILLE. — Le chef maçon de M. Léon Planquet, entrepreneur, Grand-Rue, 320, M. Biennu Dezmurier, âgé de 49 ans, a eu l'auriculaire gauche écrasé par une pierre qu'il manœuvrait sur le chantier du nouvel Hôtel-de-Ville.

M. le docteur Delecaucellerie a constaté que l'extrémité du doigt avait été enlevée, il a dû pratiquer la désarticulation de la première phalange. Un mort et deux blessés. M. Léon Martin, négociant en matériel industriel, M. J.-B. Dierick, 37 ans, rue de Valenciennes, 41, a été blessé à la nuque et à la tête par un coup de pioche en travaillant à l'établissement. Quinze jours de repos, docteur Desmoulin.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la filature de MM. A. Prouvost et fils, un journalier, M. Kieber, 26 ans, rue Deslaines, 12, a eu le pied gauche fortement contusionné par un chariot. Quinze jours de repos, docteur Desmoulin.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Emile Rousset, 16 ans, rue de la Makellerie, 201, s'est fait une entorse au pied gauche en glissant sur les dalles de l'établissement. Quinze jours de repos, docteur Desmoulin.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Albert Dubrunfaut, 37 ans, rue de Valenciennes, 41, a été blessé au pied gauche par un coup de pioche en travaillant à l'établissement. Quinze jours de repos, docteur Desmoulin.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Albert Dubrunfaut, 37 ans, rue de Valenciennes, 41, a été blessé au pied gauche par un coup de pioche en travaillant à l'établissement. Quinze jours de repos, docteur Desmoulin.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Albert Dubrunfaut, 37 ans, rue de Valenciennes, 41, a été blessé au pied gauche par un coup de pioche en travaillant à l'établissement. Quinze jours de repos, docteur Desmoulin.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Albert Dubrunfaut, 37 ans, rue de Valenciennes, 41, a été blessé au pied gauche par un coup de pioche en travaillant à l'établissement. Quinze jours de repos, docteur Desmoulin.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Albert Dubrunfaut, 37 ans, rue de Valenciennes, 41, a été blessé au pied gauche par un coup de pioche en travaillant à l'établissement. Quinze jours de repos, docteur Desmoulin.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Albert Dubrunfaut, 37 ans, rue de Valenciennes, 41, a été blessé au pied gauche par un coup de pioche en travaillant à l'établissement. Quinze jours de repos, docteur Desmoulin.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Albert Dubrunfaut, 37 ans, rue de Valenciennes, 41, a été blessé au pied gauche par un coup de pioche en travaillant à l'établissement. Quinze jours de repos, docteur Desmoulin.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Albert Dubrunfaut, 37 ans, rue de Valenciennes, 41, a été blessé au pied gauche par un coup de pioche en travaillant à l'établissement. Quinze jours de repos, docteur Desmoulin.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Albert Dubrunfaut, 37 ans, rue de Valenciennes, 41, a été blessé au pied gauche par un coup de pioche en travaillant à l'établissement. Quinze jours de repos, docteur Desmoulin.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Albert Dubrunfaut, 37 ans, rue de Valenciennes, 41, a été blessé au pied gauche par un coup de pioche en travaillant à l'établissement. Quinze jours de repos, docteur Desmoulin.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Albert Dubrunfaut, 37 ans, rue de Valenciennes, 41, a été blessé au pied gauche par un coup de pioche en travaillant à l'établissement. Quinze jours de repos, docteur Desmoulin.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Albert Dubrunfaut, 37 ans, rue de Valenciennes, 41, a été blessé au pied gauche par un coup de pioche en travaillant à l'établissement. Quinze jours de repos, docteur Desmoulin.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Albert Dubrunfaut, 37 ans, rue de Valenciennes, 41, a été blessé au pied gauche par un coup de pioche en travaillant à l'établissement. Quinze jours de repos, docteur Desmoulin.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Albert Dubrunfaut, 37 ans, rue de Valenciennes, 41, a été blessé au pied gauche par un coup de pioche en travaillant à l'établissement. Quinze jours de repos, docteur Desmoulin.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Albert Dubrunfaut, 37 ans, rue de Valenciennes, 41, a été blessé au pied gauche par un coup de pioche en travaillant à l'établissement. Quinze jours de repos, docteur Desmoulin.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Albert Dubrunfaut, 37 ans, rue de Valenciennes, 41, a été blessé au pied gauche par un coup de pioche en travaillant à l'établissement. Quinze jours de repos, docteur Desmoulin.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Albert Dubrunfaut, 37 ans, rue de Valenciennes, 41, a été blessé au pied gauche par un coup de pioche en travaillant à l'établissement. Quinze jours de repos, docteur Desmoulin.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Albert Dubrunfaut, 37 ans, rue de Valenciennes, 41, a été blessé au pied gauche par un coup de pioche en travaillant à l'établissement. Quinze jours de repos, docteur Desmoulin.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Albert Dubrunfaut, 37 ans, rue de Valenciennes, 41, a été blessé au pied gauche par un coup de pioche en travaillant à l'établissement. Quinze jours de repos, docteur Desmoulin.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Albert Dubrunfaut, 37 ans, rue de Valenciennes, 41, a été blessé au pied gauche par un coup de pioche en travaillant à l'établissement. Quinze jours de repos, docteur Desmoulin.

nécessaires, 666 fr.; assistance médicale, 451 fr.; assistance obligatoire, 498 fr.; matériel nécessaire au drainage de cimetières, 252 fr.; traitement des malades, 450 fr.; collection du matériel communal, 275 francs.

Route des Aisnes à Roubaix par les quartiers de « Cochem » et des « Trois-Portes ». — M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

M. Spingier qui lui demande si l'on construira dorénavant des maisons à l'ancienne manière, M. le Maire donne quelques explications topographiques sur le tracé de cette voie projetée, tracé adopté par la commission des travaux.

TOURCOING L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Les écoles pratiques de commerce et d'industrie

La plupart des écoles pratiques de commerce et d'industrie existaient avant la Révolution, mais fonctionnaient alors comme annexes aux établissements d'enseignement primaire supérieur et sous le nom d'écoles manuelles d'apprentissage ou de écoles professionnelles. A vrai dire, les jeunes gens inscrits à ces cours ne travaillaient pas en vue d'une profession déterminée. La loi de finances du 29 juillet 1892 déclara que les écoles primaires supérieures professionnelles devaient être rattachées à l'enseignement primaire supérieur et que les écoles pratiques de commerce et d'industrie seraient créées à la fois par la loi de finances et la faculté d'en créer d'autres, mais il importait de bien fixer leur caractère propre et leur destination. Un règlement d'administration publique parut; et cet est, le 22 février 1898, sur l'initiative d'une circulaire ministérielle. Voici ce qui y figure:

« Les écoles pratiques diffèrent essentiellement des écoles primaires supérieures dans lesquelles on ne se propose que l'enseignement professionnel, qui est un enseignement pour lequel la préparation à l'apprentissage. Pour élever leurs enfants, il importe de préciser le caractère de ces établissements, qui sont destinés à former des employés de commerce et des ouvriers aptes à être immédiatement utilisés au comptoir et à l'atelier.

« On ne saurait assurément contester les bienfaits de l'enseignement général et il ne s'agit pas de le négliger. Mais l'école pratique, qui a pour objet de préparer à l'apprentissage, doit être distincte de l'enseignement général et de l'enseignement commercial. Chaque jour, en effet, la lutte commerciale entre les peuples devient plus rude et la difficulté des affaires plus grande. L'industrie a subi une transformation profonde: l'outillage est devenu plus perfectionné, ce qui a produit une crise et a bon marché et par suite de la division du travail et de la spécialisation des tâches, l'apprentissage a été remplacé par l'enseignement professionnel. L'état d'exception. Jamais cependant, on n'a vu des changements fréquents qui doivent être apportés dans l'outillage, n'a été plus clairement démontrée la nécessité de posséder des ouvriers ayant des connaissances théoriques suffisantes et rompues à la pratique de l'atelier.

« Le règlement dit: « En outre, les écoles pratiques de commerce et d'industrie peuvent être fondées par un département ou une commune, soit par plusieurs départements ou plusieurs communes associées. »

« Il existe actuellement une quarantaine d'écoles pratiques en France. Pour y être admis, le candidat doit justifier d'un satisfait à l'obligation scolaire imposée par la loi du 22 mars 1882 et subir avec succès l'examen d'entrée. Le régime est l'enseignement gratuit, ce qui n'empêche pas que des bourses peuvent être accordées aux familles du dehors pour les rétributions, frais et fournitures d'ateliers.

« Le programme, établi pour trois ans d'études, comprend: 1° l'enseignement commercial ou industriel; 2° l'enseignement technique; 3° l'enseignement primaire complémentaire.

« Les matières de l'enseignement sont: Commerce, comptabilité et tenue des livres — langue étrangère — arithmétique et algèbre — géographie — écriture et calligraphie — chimie et machinerie.

« L'enseignement général comprend: Langue française — dessin — histoire — géographie — physique — chimie — mathématiques — musique. Dans les écoles de filles, on joint à cet enseignement des leçons d'économie domestique, de couture et de coupe.

« Ecole pratiques d'industrie. — Atelier, 30 h. par semaine — dessin — géométrie — mécanique — économie industrielle. Pour l'enseignement général: français — histoire — géographie — histoire naturelle et hygiène — physique — chimie — arithmétique — comptabilité. Dans les écoles de filles on enseigne en outre l'économie domestique, la couture, et la coupe. Ces dernières comprennent des sections de couture, corsetiers, fleuristes, modistes, brodeuses, etc.

« Pour chaque école est institué un Conseil de perfectionnement comprenant parmi ses membres un délégué du ministère du commerce et dont la mission est de veiller aux intérêts généraux de l'établissement.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

Le Conseil municipal est convoqué en séance ordinaire de la première session vendredi 5 mars à 8 h. 1/2 du soir. L'ordre du jour est ainsi rédigé:

Compte des dépenses imprévues. — Conseil des prud'hommes. — Révision des listes électorales et d'un électeur patron pour assister le maire aux opérations de révision des listes électorales. — Octroi: Prolongation du règlement et tarif. — Halles et marchés: Nouvelles dispositions action intentée par M. Jules Hamers, boulanger,